**Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale : Un très bon plan, mais de très gros questionnements…**

**Québec, le 11 décembre 2017.** L’*Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées* (AQRIPH) salue la publication du plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale 2018-2023, qui constitue une avancée pour des milliers de personnes handicapées et ce, à différents niveaux.

Ce plan, qui comporte un investissement de 3 G$ est accompagné de 43 mesures toutes chiffrées avec des cibles qui sont précisées. Le problème, c’est que ces bonnes nouvelles pour les personnes handicapées, viennent avec d’importants questionnements.

L’introduction d’un revenu de base pour les 84 000 personnes ayant des contraintes sévères à l’emploi, constitue la mesure la plus importante. Une augmentation substantielle des prestations est prévue comme suit : dès janvier 2018 les personnes seules auront une augmentation de 73 $ par mois (88 $ pour les couples). À terme, en janvier 2023, ce montant sera de 440 $ par mois ou 5 280 $ annuellement ce qui constituera une hausse de 41 % du revenu.

L’exemption du revenu de travail pour les prestataires de la solidarité sociale passera de 100 $ à 200 $ (300 $ pour un couple). Cette mesure vient corriger une discrimination apparente entre les prestataires de la solidarité sociale et ceux du programme de dernier recours. C’est une avancée mais en comparaison à ce que d’autres provinces canadiennes ont adoptées pour les programmes de soutien au revenu des personnes handicapées, le pas aurait pu être plus grand.

D’autres mesures sont prévues concernant la vie maritale, les primes au travail, les dons reçus etc… Les paramètres de l’aide financière de dernier recours devront être revus par des modifications réglementaires et peut-être même législatives. Quels délais seront nécessaires pour faire ces adoptions ? Quelles seront les positions des partis d’opposition ? Il y a plusieurs impondérables à considérer avant la réalisation officielle des modifications.

L’AQRIPH se questionne grandement sur le moment de l’annonce du plan et sur l’entrée en vigueur des différentes mesures. Nous sommes en décembre 2017, à dix mois d’une élection générale au Québec. Nul doute qu’il faut lire le plan dans un contexte électoral. Malgré un début d’implantation en 2018, le plan se traduira-t-il ensuite par une simple promesse électorale ? Une chose est certaine, peu importe le parti qui sera au pouvoir à la fin de 2018, le plan et toutes ses modalités pourront être revus.

Pour l’AQRIPH, toutes les conditions qui sont associées à la mise en œuvre de ce plan, se traduisent malheureusement par une importante épée de Damoclès au-dessus des têtes de milliers de personnes handicapées. C’est dommage mais la bonne nouvelle de la publication de ce plan, pourrait être dans les faits…une bien fausse bonne nouvelle !

Isabelle Tremblay

Directrice de l’AQRIPH

[www.aqriph.com](http://www.aqriph.com) 418.694.0736